

Une querelle, rue Ste-Elisabeth. — Jeudi soir, un rassemblement d'une cinquantaine de personnes s'était formé à l'entrée de la cour laforest, sous le porche de la maison n° 47, appartenant à M. de Saint-Elisabeth, où se trouvaient, entre autres, un sieur L..., un sieur V..., et un sieur P..., qui se querelaient sur des propos injurieux et grossiers. Un rapport dressé à leur charge par un agent mit fin à cette scène de tapage.

Arrestation de trois expulsés. — Jeudi vers sept heures et demie du soir, François Dubois, âgé de trente-neuf ans, et Charles Louche, âgé de trente et un ans, se présentaient au bureau de police, rue Neuve, et demandaient un billet de logement. Ces deux individus, interrogés, avouèrent qu'ils étaient expulsés de France. On leur procura immédiatement un abri au poste.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Un tribunal de simple police. — Trois affaires seulement ont été inscrites au rôle de l'audience de ce jour. Vient d'abord une affaire de coups et blessures, mais la victime malade, depuis quelque temps ne peut se présenter à l'audience. Sa déposition a été prise par écrit. L'affaire est renvoyée au 11 juillet prochain.

Deux disparitions. — On signale la disparition de Foutrel Léon, 18 ans, qui venait de la rue pour le compte de M. L..., et de Charles, 47 ans, marchand de chiffons, rue de la Potence à la Croix-Rouge.

Un mauvais mari. — Des poursuites sont exercées contre Marie Henri, qui, la nuit dernière, a jeté sa femme à la porte et causé scandale rue du Bus.

Extrads. — Marie Leveque, 30 ans, de Nivelles, poursuivie pour attentat à la pudeur, arrêtée à Lille, est revenue à Paris, où elle a été remise au parquet de Bruxelles, arrêté à Seelis.

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Tribunal de simple police. — Audience du 27 juin. — Soixante-douze affaires à juger ! En supposant que l'audience dure seulement dix minutes, c'est-à-dire, on aurait juste pour six heures. Mais M. le Juge de Paix est expéditif; cependant le traditionnel « Art. 10. — Tout Français qui a été expulsé de France par un décret du ministre de l'Intérieur, et qui se présente en France, est assimilé à un étranger. »

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Correspondance. — Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent à l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chronique Colombophile. — Samedi 29 juin, inscription des pigeons de 3 à 6 heures 1/2 du soir, pour le 12e concours de l'Union générale colombophile sur Chantilly, près d'Amiens, 100 francs; organisé par la société colombophile l'Égalité, établie chez le sieur Henri Frady, rue de la Chapelle-Carrez, toute unique 0,20, depuis le 1er mai 1887. Le concours aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 heures, au moment où le père ou une mère survivant qui se font naturaliser Français, à moins que, dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne soient exclus de la tutelle, ou dans le cas de décès avant la naturalisation, l'autorisation et le temps de stage qui a suivi leur mariage, conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 4.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Chambre des représentants. — Au début de la séance de jeudi, M. Bismarck a déposé plusieurs projets de loi dont le principal autorise le gouvernement à participer, par voie de souscription, à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.

Le sang était très rouge, alors qu'il est noir dans le cas où la mort a été occasionnée par un excès de chaleur; de plus, l'analyse de ce sang prouve qu'il contenait une grande quantité d'oxyde de carbone.